



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil régional spécial :**

**N° NV122 - 06 AOÛT 2015**

# SOMMAIRE

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)**

2015212-0011 - arrêté de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire concernant l'intérim de l'UR du 10 au 16 août 2015



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015212-0011**

**Signé le vendredi 31 juillet 2015**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)**

arrêté de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire  
concernant l'intérim de l'UR du 10 au 16 août 2015



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi  
d'Ile de France

ARRETE n° 2015-102

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE  
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES  
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015097-0014 du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

**ARTICLE 1er**

En application des articles 2 et 3 de l'arrêté préfectoral susvisé, et dans les limites et conditions définies par cet arrêté, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne subdélégation temporaire à :

- Françoise BUFFET

A l'effet de signer, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale.

A l'effet de signer, dans le cadre de leur domaine de compétence, les actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les programmes suivants :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Développement des entreprises et du tourisme » (n°134) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « FSE00-03 : Objectif 3 (2000-2006) » ;
- « FSE00-04 : Equal (2000-2006) » ;
- « FSE00-06 : Objectif 2 (2000-2006) » ;
- « FSE00-01 : Compétitivité régionale et emploi 2007-2013 » ;
- « FSE00-07 : Programme Emploi Inclusion en métropole 2014-2020 » ;
- « FSE00-08 : Initiative pour l'emploi des jeunes 2014-2020 » ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;
- « Contributions aux dépenses immobilières » (n°723).

## **ARTICLE 2**

Subdélégation temporaire de signature est également donnée à :

- Françoise BUFFET

Pour signer tous actes liés à la commande publique dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et arrêtés relatifs à la composition et fonctionnement de jury de concours sur les programmes cités à l'article 1<sup>er</sup>.

## **ARTICLE 3**

La signature de la personne accréditée sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

## **ARTICLE 4**

Cet arrêté s'applique pour la période du 10 au 16 août 2015

## **ARTICLE 5**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et la personne mentionnée ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 31 juillet 2015

Le DIRECTEUR D'ILE DE FRANCE

Laurent VILBOEUF